

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles 75010 PARIS Tél.: 01 58 39 30 12 / fede@sudeducation.org www.sudeducation.org



◆ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

Rapport Mathiot-Azéma : SUD éducation dénonce le démantèlement programmé de l'éducation prioritaire

Le 5 décembre dernier, un rapport rédigé par Pierre Mathiot et Ariane Azéma sur l'éducation prioritaire a été publié. Pierre Mathiot est déjà tristement célèbre pour avoir rédigé le rapport qui a servi de base à la réforme des lycées et du bac contre laquelle les personnels se sont mobilisés massivement l'année dernière.

Le mépris pour les personnels de l'éducation prioritaire est visible à toutes la pages du rapport. Ses auteur-e-s vont jusqu'à indiquer que les fermetures d'écoles et d'établissements contre lesquelles luttent les personnels et les parents d'élèves ne seraient que des « psychodrames ».

Le rapport préconise la fin des réseaux d'éducation prioritaires (Rep) et le seul maintien des réseaux d'éducation prioritaires renforcés (Rep+), et propose le gel de la carte nationale des établissements Rep+ jusqu'en 2022.

Le cadre national des Rep permet de définir des seuils d'élèves par classe plus bas, d'octroyer une prime pour les enseignant-e-s et personnels administratifs, et rend automatique le dédoublement des CP et CE1. Le rapport prévoit au contraire le démantèlement des Rep et le renvoi à des dispositifs locaux produits par les rectorats et les DSDEN, et à la collaboration avec l'enseignement privé.

Pour les personnels, l'orientation libérale du rapport est flagrante. Prenant acte d'une augmentation massive du nombre d'enseignant-e-s contractuel-le-s dans les premier et second degrés, le rapport ne propose que de les "fidéliser" dans les établissements en éducation prioritaire à l'aide de modestes incitations financières et la promesse d'un CDI. Il s'agit bien d'envoyer dans les établissements où les conditions de travail sont les plus difficiles les personnels les moins bien payés, moins bien formés, et les plus précaires. La proposition du versement de la prime à tous les personnels en Rep+ y compris les AESH et les AED correspondent à une revendication ancienne portée par les personnels et SUD éducation. On peut douter cependant qu'elle se traduira en acte vu la réticence du ministre Blanquer sur le sujet. Les AESH continueront à subir les temps partiels imposés. Les AED se verront toujours licencié-e-s sans possibilité de CDI au bout de six années de service.

Pour les titulaires, le rapport s'inscrit dans la continuité des régressions sociales mises en œuvre par le ministère : il s'agit de conditionner une tranche de la prime Rep+ aux personnels qui acceptent de se former durant les vacances.

Ce rapport n'est rien d'autre qu'une illustration de la politique libérale de ce gouvernement appliquée à l'Éducation nationale. À aucun moment l'investissement massif revendiqué par les organisations syndicales et en particulier SUD éducation pour l'amélioration des conditions de travail et d'études dans les quartiers populaires n'est évoqué.

•								
A	rebours	de	ce pro	iet libé	eral, SUI) éducation	revendique	:

- le maintien des Rep et des Rep+, et le bénéfice de la prime Rep pour tous les personnels des établissements ;
- Un temps de service global pour l'ensemble des enseignant-e-s du 2^d degré de 14 h cours/élèves + 3 h de concertation/travail en équipes et 18 heures devant élèves
- + 6 heures de travail en équipe dans le premier degré ;
- 1/9° de minoration de services pour tous les personnels de l'éducation prioritaire
- 1 GPE pour 120 élèves dans les collèges ordinaires et 1 pour 100 en éducation prioritaire ;
- 1 personnel de vie scolaire pour 50 élèves en collège ordinaire et 2 pour 50 en éducation prioritaire ;
- 1 RASED complet par groupe scolaire et 1 enseignant-e supplémentaire pour cinq classes (pour le 1^{er} degré) ;
- Un recrutement massif de personnels médico-sociaux (assistance sociale, infirmerie, psychologue, médecine scolaire);
- La formation et la titularisation de tou-te-s les contractuel-le-s ainsi que le financement des études pour permettre aux classes populaires d'accéder aux métiers de l'enseignement.